

Urbanisme

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 Novembre 2024

N°14

OBJET : RESILIATION DE 3 BAUX EMPHYTÉOTIQUES CONSENTIS À VALLOIRE AL400 - 174 - 173 - 168 DU 4 AU 50 RUE DE CROWBOROUGH, AO 323 AU 6 RUE DE CORMENIN et AN 908 - 910 DU 3 AU 11 RUE DU CHATEAU À MONTARGIS

Le Maire indique que Valloire Habitat a formulé le 30 septembre 2024, le souhait d'acquérir l'assiette foncière d'un ensemble d'immeubles et par conséquent de résilier les baux emphytéotiques qui lui ont été consentis par la ville précédemment.

Il s'agit des baux suivants :

Date du BE	Echéance finale	Section cadastrale	Parcelles actualisées	adresse	Estimatif nbr logements
21/12/1982	31/5/2040	AN	908-910	3 à 11 rue du Château	23
15/7/1964 Et 12/6/1964	22/10/2032	AL	400 174 173 168	4 à 50 rue de Crowborough	512
19/10/1990	1/11/2045	AO	323	6 rue de Cormenin	54

L'indemnisation proposée à la ville sera de 1 200 000 €.

L'expertise de la Direction de l'Immobilier de l'Etat a été sollicitée le 17 octobre 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire, par accord mutuel entre les parties, formalisé par acte notarié, à signer l'acte de résiliation des 3 baux emphytéotiques.

CONSTATE, le retour de ces biens dans le domaine privé de la commune.

ACCEPTÉ l'indemnisation proposée par VALLOIRE Habitat, à hauteur de 1 200 000€ nets pour la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer à son Premier Adjoint, en cas d'empêchement, à accomplir les formalités et à signer l'acte de cession à VALLOIRE Habitat.

DIT que le notaire sera celui de Valloire Habitat et que les frais d'actes notariés seront à la charge de Valloire Habitat.